

COMMUNE D' E Z Y - S U R - E U R E

R

R A P P O R T G E O L O G I Q U E

I - Introduction

En conformité de la Circulaire de M. le Ministre du Travail de l'Hygiène de l'Assistance et de la Prévoyance Sociales, du 10 décembre 1900, complétée par celles du 3 novembre 1902 et du 12 juillet 1924 et conséquente à la demande de M. G. MORAND, Ingénieur du Génie Rural à EVREUX, du 11 Mai 1946 concernant le projet d'adduction d'eau potable du Syndicat Intercommunal d'EZY-SUR-EURE, j'ai pris toutes dispositions pour en faire l'étude.

Par lettre du 22 Mai, j'annonçais à M. P. BOUILLET, Ingénieur A & M., Ingénieur Conseil, que je pensais me rendre dans la région le 28 Mai, débarquant à la gare de DREUX par le train de 10 heures ce dont M. MORAND en fut informé. Conduit à SAINT-GEORGES-MOTEL, je me suis trouvé en présence de M. SCLEZ, Adjoint au Service du GENIE MUNICIPAL grâce à l'obligeance de qui j'ai pu mener à bien cette étude et dresser le présent rapport.

II - Généralités

Le Syndicat Intercommunal d'EZY-SUR-EURE, constitué de la commune de ce nom ainsi que de celles de SAUSSAY et de Crotot, se trouve à l'Est du ST-ANDRÉ-de-l'Eure, dans la vallée de l'Eure et sur la voie ferrée de Chartres à Rouen. Il est desservi par la station d'EZY-MET sur cette voie ferrée. Sa population est en grande partie agricole. Les usines, dont une traitant du cacahuète, une distillerie etc.... occupent un certain nombre d'ouvriers et d'employés. Quelques artisans gravitent autour de cette activité locale. Elle se répartit comme suit :

EZY-SUR-EURE : 1.687 habitants.

SAUSSAY : 352 habitants.

CROTOT : 547 habitants.

Soit 2.600 âmes en chiffres ronds.

Dans l'ensemble, le plateau est en légère pente d'ouest à l'est les hameaux de ces communes s'abritent dans la vallée de l'Eure. Ses versants NW sont couverts par la forêt de Roseux ainsi que d'Ivry et ceux SE par la forêt de Dreux.

III - Etat actuel des ressources d'eau potable

Les ressources d'eau potable de ces communes sont représentées par bon nombre de puits, pour la très grande majorité du type "instantané" et implantés dans la vallée. Presque tous sinon la totalité donnent une eau douceuse. La tuberculeuse, du reste, y marque un pourcentage très élevé.

16.8.2004

F 15

Dans l'intérieur de l'enceinte de l'usine traitant le caoutchouc il existe un puits, profondeur 15 mètres, de Grand diamètre et d'un débit de 5 à 6/hour, suivant le régime de la pluie, donnant une eau alimentaire et de bonne qualité, si je m'en rapporte aux déclarations d'un ouvrier employé par devant M. SAILLANT, Maire d'EZY. M. SOLE Adjoint au Génie Rural d'EVREUX et moi même.

IV - Travaux d'adduction projetés

D'après le dossier dû aux bons soins de M. P. BOULLEAU, Ingénieur-Conseil de Juin 1945, c'est à la commune d'EZY-SUR-EURE, qu'il faut attribuer l'initiative de ce projet d'adduction d'eau potable. Les premières dispositions prises dans ce but remontant à 1938, voir pour cela l'avant-projet P. BOULLEAU aux archives de la Mairie.

La Commune de SAUSSAY, après avoir donné son consentement à celle d'EZY pour la constitution d'un Syndicat Intercommunal l'a retiré. Aux dires de M. SAILLANT, elle serait désireuse maintenant de reprendre sa place dans l'effort à faire tant au point de vue des frais de première installation que ceux de l'exploitation. Par la suite, la commune de Croth pourra bien faire partie.

Plusieurs points d'eau ont été envisagés, ce sont :

1° - L'emplacement du puits P1 (voir plan ci-joint) à planter dans un herbage en bordure Nord du C.C.C n° 68 et à quelque 500 m au NW de la Maison Blanche.

2° - L'emplacement du puits P2 à creuser à l'Est et près de la sente des Caves et pas loin de la ligne de chemin de fer.

3° - L'emplacement du puits P3 entre la Maison Blanche et le Pont-St-Jean, plus exactement près du croisement du chemin du Véfil Evreux et à Anet avec les chemins Ruraux n° 32 et n° 29.

C'est l'emplacement P1 qui réunit le plus de suffrages au sein d'un Conseil Municipal. Toutefois, certain conseiller municipal n'est pas sans faire remarquer que cet emplacement est situé pas très loin d'une carrière servant de dépôt d'ordures ménagères par les soins de la Municipalité.

V - Données hydrogéologiques :

Ainsi que la carte géologique régionale, Feuille d'Evreux, au 1/50.000e l'indique aussi, les terrains géologiques plus directement intéressés par ce projet comprennent des alluvions récentes (A2) et des alluvions anciennes (A1) de la vallée de l'Eure.

Sur les hauteurs, le plateau montre des dépôts tertiaires, sables et grès de Fontainbleau (Stampion) des calcaires grossiers (Lutétie) de l'argile à silex et des limons de peine ainsi que de vallée sèche. Le soutassement de tous ces terrains est formé de craie blanche, Nives à Microtectes communis en affleurement sur les deux versants de la vallée arrosée par le cours de l'Eure. A certains endroits et sous ce niveau, on voit aussi le Niveau Pier. déclinant.

Si les dépôts stampiens n'ont qu'une importance réduite, par contre ceux lutécien donnent des affleurements d'une certaine importance. Les autres terrains géologiques présentent leurs caractères habituels.

R

La crise se montre "sèche" du moins en afflurement, et est dépourvu de retombées aquifères de quelque importance pratiquement parlant. Les alluvions anciennes, parfaitement visibles dans la carrière servant de dépôt d'ordures ménagères, semblent bien devoir renfermer des réserves aquifères d'une certaine importance, attribuantes au courant de sous-écoulement.

VI - Données techniques

Le puits à construire devra occuper l'emplacement indiqué au P3 soit dans les parcelles cadastrales n° 305 ou 322, section C, 1^{ère} feuille, soit dans celles n° 917, 918, ou 919 section C, 2^{ème} feuille.

Cet ouvrage sera profond de 10 à 15 mètres aura 1m,50 de diamètre utile sera maçonné sur toute sa hauteur en maçonnerie parfaitement imperméable sa margelle dépassant le niveau du sol suffisamment pour mettre l'ouvrage à l'abri des inondations de l'Eure, même du type de celles qui eurent lieu en 1881.

on aura soin de descendre sous le premier niveau d'eau rencontrés et sous les lits de tourbe ainsi que sous une bonne couche d'argile imperméable tout en isolant le puits aussi bien que possible à l'aide d'un coulis de ciment à prise rapide pour ne capturer que le deuxième niveau d'eau.

Le travail offrira quelque difficulté par l'abondance de l'eau.

La salle des machines à clover, soit au dessus du puits, soit dans ses parages immédiats, devra également se préserver contre la menace des inondations.

L'aménagement des matériaux à pied d'œuvre ne présentera pas de difficultés.

Le débit recherché pour satisfaire les besoins ordinaires et extraordinaires de ce Syndicat Intercommunal est de 400/hour soit 400 m³ par jour en 10 heures de marche, en comptant 125 litres d'eau par tête d'habitant et 40 litres par tête de bétail et par jour.

Aux dires de la Municipalité, l'acquisition du terrain nécessaire ne présentera aucune difficulté.

VII - Données hygiéniques

La situation géographique du puits envisagé le soustrait à toutes menaces probables de contamination. Si le captage est fait suivant les règles de l'art, on a toute raison de considérer cet ouvrage comme devant se trouver à l'abri de causes de pollution probables ou possibles. Il faudra néanmoins vérifier d'une façon minutieuse s'il n'existe pas dans les parages des fosses ou boît-tout à fond perdu. En cas affirmatif, il est recommandé de procéder à leur comblement.

Le périmètre de protection immédiat du puits aura 5 (cinq) mètres de rayon, devra être acquis en toute propriété et doté d'un entourage défendant l'accès à toute personne étrangère.

Le périmètre de protection général, en raison des servitudes locales paturages, est difficile à fixer et à appliquer. S'il est pratiquement impossible d'y interdire le passage des animaux, on pourra

..... néanmoins y défendre le creusement des mares à eau, de fosses à fumier et autres sortes de réceptacles d'ordures, de carrières à cailloux et sables, etc.... et ceci dans un rayon de 100 (CENT) mètres pour le moins à partir du puits.

D'après toute probabilité, l'eau de l'ouvrage sera potable et de bonne qualité. Il faudra pourtant en faire faire l'analyse, chimique et bactériologique avant de la livrer à la consommation.

VIII - Conclusions

De la lecture des pages précédentes, il ressort que :

- 1° - Le projet d'adduction et de distribution d'eau potable du Syndicat Intercommunal d'EZY-SUR-EURE est impérativement nécessaire.
- 2° - Les conditions géologiques et hydrologiques du sol et du sous-sol aux lieux du puits envisagés sont correctes.
- 3° - Le captage de cet ouvrage devra être fait conformément aux recommandations formulées ci-dessus et,
- 4° - Les conditions hygiéniques locales auront à être conforme aux prescriptions des lois en vigueur sur l'Hygiène Publique.

Par suite, je proposerai ce projet avec AVIS FAVORABLE, à l'approbation du conseil Départemental d'Hygiène.

Fait à PARIS, le 6 Juin 1946
signé : NICOLESCO

C.P. NICOLESCO

Ingénieur Géologue diplômé I.G.N. es Sciences.
Collaborateur Adjoint à la carte Géologique de la France
Ministère de la Production Industrielle
Géologue Conseil

91, Rue de la Croix Nivert, PARIS